

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 9 mars 2022 désignant l'opération de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service dans le cadre de la réorganisation de la direction de la mer Sud océan Indien de La Réunion

NOR : TREK2207966A

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu l'arrêté de 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction de la mer Sud océan Indien dans sa séance du 10 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Constitue une opération de restructuration de service au sens du décret du 17 avril 2008 :

– le transfert géographique du siège de la direction de la mer Sud océan Indien de Saint-Denis au Port (La Réunion).

Art. 2. – L'opération de restructuration au sein de la direction de la mer Sud océan Indien ouvre droit au bénéfice de la prime de restructuration de service dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé et ce, durant la période d'ouverture des droits du 1^{er} février 2021 au 1^{er} avril 2022.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 mars 2022.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du pilotage,
de la performance et de la synthèse,*
J.-E. BEYSSIER